
72ème Comité exécutif du HCR

Point 4 a) Protection Internationale

Genève, le 7 octobre 2021

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La pandémie a mis à rude épreuve la protection et la solidarité internationale. Elle nous a rappelé à quel point les acquis et progrès sont fragiles dans un contexte de crise sanitaire mondiale. Cependant, il nous faut reconnaître toutes les opportunités qu'elle présente pour la protection internationale, nous forçant à s'adapter, à travailler différemment et parfois mieux, notamment grâce à la technologie.

Les fermetures de frontières pour enrayer la pandémie ont fortement affecté les **systèmes d'asile** nationaux. Dès le début de la pandémie, la Suisse s'est fixé comme priorité **d'assurer la continuité** des procédures d'asile, dont l'enregistrement et le traitement des demandes d'asile. Et en matière de **réinstallation** , la Suisse a poursuivi ses engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés. Nos activités de réinstallation ont pu **reprendre en août 2020** , avec aujourd'hui un programme pleinement fonctionnel. Malgré les contraintes opérationnelles, la Suisse a décidé d'un **nouveau programme** pour 2022-2023 avec un total de 1900 places de réinstallation. De plus, nous avons eu le plaisir de **coprésider** , jusqu'en juin 2021, les **consultations tripartites** annuelles sur la réinstallation, conjointement avec le HCR et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Le thème principal de ces consultations *"Renforcer les capacités pour promouvoir les opportunités pour les réfugiés dans une période sans précédent"* a permis d'explorer les défis, opportunités et bonnes pratiques en matière de réinstallation et voies complémentaires d'admission, permettant ainsi un partage d'expérience et une meilleure préparation aux futures crises sanitaires mondiales.

A cet égard, la Suisse **soutient la Conclusion du Comité Exécutif** sur la protection et les solutions dans le contexte d'une urgence de santé publique. Ce document est

important pour guider le HCR non seulement pendant la pandémie actuelle mais aussi dans les crises sanitaires futures.

Monsieur le Vice-Président,

Avec le confinement, **les violences contre les femmes**, filles et enfants ont considérablement augmenté. La Suisse tient ici à **saluer la réponse du HCR** qui, face aux restrictions de mouvement, a redoublé d'efforts et a adopté des solutions innovantes, tels que les services à distance, pour atteindre les plus vulnérables. Ces nouvelles pratiques, qui donnent un rôle central aux réfugiés eux-mêmes et aux partenaires locaux, notamment les organisations de femmes, se doivent d'être maintenues et renforcées post-COVID. La Suisse encourage le HCR pour que les programmes de prévention et de lutte contre les violences liées au genre restent une priorité vitale pour l'organisation.

Monsieur le Vice-Président,

La **fermeture des écoles** a affecté des millions d'enfants réfugiés et déplacés et c'est désormais un enjeu essentiel d'assurer que ces enfants retournent à l'école. De par son rôle de protection et d'intégration des enfants déplacés, l'éducation est fondamentale ; elle offre aussi des solutions à long-terme pour ces populations.

Lors du Forum mondial sur les réfugiés, la Suisse a soutenu la création, **à Genève**, d'un **Hub global pour l'éducation en situation d'urgence**. Ce Hub, qui comprend maintenant 30 membres dont le HCR, est déjà très actif sur la place genevoise pour mobiliser de multiples acteurs en faveur de l'éducation en situation d'urgence pour les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés de force. C'est aujourd'hui même que nous inaugurons les nouveaux bureaux du Hub, un lieu de rencontre incontournable pour les acteurs genevois actifs dans la promotion du droit à l'éducation des enfants affectés par les crises humanitaires.

La Suisse tient à féliciter le HCR pour son travail sur l'éducation des réfugiés. À cet égard, nous maintenons qu'une **approche intégrée** entre l'éducation, la protection, et les violences sexuelles, restera essentielle pour répondre aux multiples risques auxquels sont exposés les enfants déplacés de force.

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse salue l'engagement du HCR en matière de **déplacement interne**. Dans un contexte où le nombre de **personnes déplacées à l'intérieur de leur pays** ne cesse d'augmenter, la Suisse accueille favorablement le rapport officiel du Panel de haut niveau sur le déplacement interne et appelle tous les parties prenantes à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations du rapport, pour une action coordonnée envers les déplacés internes.

Pour conclure, Monsieur le Vice-Président,

Il nous semble important de **réaffirmer la centralité de la protection** dans la réponse humanitaire en situation de conflit et de déplacement forcé. La protection n'est possible que si un accès rapide et sans entraves des acteurs humanitaires est assuré aux personnes affectées. Ainsi, il nous incombe, à tous, d'accorder une place centrale à la protection, conformément au droit international humanitaire.

Je vous remercie.